



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Allocation de rentrée scolaire pour les plus de 18 ans

Question écrite n° 33196

Texte de la question

M. Jean-Paul Dufrègne attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'allocation de rentrée scolaire pour les plus de 18 ans. En effet, les lycéens sont privés de l'allocation de rentrée scolaire dès leurs 18 ans, ce qui les pénalise alors que les frais scolaires restent les mêmes. C'est particulièrement vrai cette année 2020 où les familles concernées ont parfois été durement touchées par les conséquences de la crise sanitaire. Il lui demande si le Gouvernement entend prendre des dispositions pour élargir l'allocation de rentrée scolaire aux lycéens de plus de 18 ans.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dufrègne](#)

Circonscription : Allier (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33196

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 octobre 2020](#), page 7220

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)